



# Assemblée générale

Distr. limitée  
10 juillet 2024  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Cinquante-sixième session

18 juin-12 juillet 2024

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,  
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,  
y compris le droit au développement**

**Fédération de Russie\* : amendement au projet de résolution A/HRC/56/L.8/Rev.1**

**56/... Groupe de travail intergouvernemental à composition  
non limitée sur un protocole facultatif à la Convention  
relative aux droits de l'enfant, concernant les droits  
à l'éducation de la petite enfance, à l'enseignement  
préprimaire gratuit et à l'enseignement  
secondaire gratuit**

1. *Supprimer* les paragraphes 5 et 6.
2. Après le paragraphe 4, *insérer* un nouveau paragraphe libellé comme suit :

*4 bis. Rappelle* que les États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant doivent garantir à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité ;

---

\* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

